

Comité pour la lutte contre la vie chère dans le Nord

La commission spéciale formée de tous les rapporteurs, destinée à étudier les conclusions des travaux effectués jusqu'ici pour lutter contre la cherté de la vie, s'est réunie mercredi, à la préfecture du Nord, sous la présidence de M. Grimpey, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

On a décidé de nommer un rapporteur général qui sera M. Colas ; il interviendra dans un premier rapport, d'une portée très générale, qui est déjà rédigé, les conclusions de tous les autres.

En ce qui concerne la fixation du blé, comme il y a eu des avis divergents émanant de la deuxième sous-commission (production agricole), qui la repousse, et de la quatrième (économie des intermédiaires), qui l'adopte, ces deux sous-commissions se réuniront le 23 courant, pour trancher définitivement la question pendant que le rapport général s'élaborera.

Avant que les conclusions définitives soient adoptées, les grandes lignes de ce rapport seront soumises aux membres qui ont siégé aujourd'hui.

L'attention des commissaires s'est portée sur quelques questions accessoires, notamment celle de l'indemnisation de la production. A ce sujet, plusieurs ont fait observer que des stocks s'accumulent en ce moment sur le carreau des mines. La raison en a été recherchée : les uns ont cru comprendre qu'il y avait là des mesures prises pour les causes d'une grave détresse, que les causes de ces stocks étaient une certaine stagnation de plusieurs industries. Mais il faut observer aussi que les arrivages ont été réduits même pour le charbon domestique.

Ajoutons que les conclusions définitives qui seront adoptées lors de la prochaine et dernière réunion plénière seront transmises à la préfecture de police, chargée de centraliser les résultats des comités d'études des divers départements.

Olivier, le chef de la bande des « Cagoules » sera-t-il gracié ?

Voilà quarante jours que la Cour d'assises du Nord a condamné le bandit Olivier à la peine de mort. Le délit imputé au pourvoyeur de la bande est donc expiré et il faut s'attendre d'un jour à l'acte de connaître la décision de la Cour de cassation.

Il est probable que le pourvoi sera rejeté, aucun moyen de cassation n'ayant pu être relevé.

En cas de rejet, il ne restera plus qu'à attendre, M. Philippe Kah qui a invoqué la clemence du chef de l'Etat, clemence en laquelle le criminel espère toujours.

Pour obtenir la grâce présidentielle, l'avis sera valoir l'attitude des deux jurés qui, le jour même où ils ont condamné Olivier à la peine de mort, signèrent pour lui un recours en grâce.

Ajoutons que le bandit Olivier recevra à la fin de cette semaine, la visite de sa femme et de son enfant.

La fête des Amicales laïques du Nord

On annonce qu'une grande fête départementale des Amicales laïques du Nord aura lieu à Lille, les dimanche et lundi de Pâques. Le dimanche aura lieu au gymnase de la place Sébastopol, l'assemblée générale suivra d'un banquet, d'un très populaire et d'un gala au théâtre de Lille.

La journée du lundi sera réservée à des visites de monuments et à un concert de bienfaisance au Palais-Rambeau.

RÈGLEMENTATION des transports d'arbres par route

Le préfet du Nord vient de prendre un arrêté comportant les principales dispositions suivantes :

L'attelage des véhicules doit être trié, les employés au transport des arbres par route, comporter au plus deux arbres par route, lorsque l'arbre transporté aura une longueur supérieure à huit mètres, le transporteur sera tenu d'affecter à la marche du véhicule, indépendamment du conducteur, un homme qui suivra le chargement en se tenant constamment à l'arrière.

Le mode de suspension des arbres sur les véhicules devra être tel, qu'en aucun cas les arbres ne traitent sur la chaussée par leur extrémité arrondie.

La mise en convoi de deux ou plusieurs véhicules chargés ou non, et traités par un seul attelage, est formellement interdite, quelle que soit la longueur de chacun des chargements.

Avant d'aborder un virage, le conducteur d'un véhicule chargé devra s'assurer qu'aucun autre véhicule ne doit le croiser ou le dépasser. Sinon, il devra se ranger sur sa droite et s'arrêter de manière à laisser le passage entièrement libre.

Les véhicules en circulation sur les routes départementales V. O. et rurales ombragées est interdite, sauf sur les sections domaniales aux lieux de chargement et de déchargement.

LES GRÈVES A HALLUIN Une grève de cimentiers

Les ouvriers de la maison Picha, cimentiers de la Lys, se sont mis en grève, mercredi matin, réclamant une augmentation de salaire.

Les grévistes sont au nombre de 145, dont 75 Belges et 70 Français.

Les hommes de peine qui, jusqu'ici, gagnaient 2 fr. 75 à l'heure, réclament 3 fr. 25 ; les ouvriers qualifiés recevaient 3 fr. 25 ; ils réclament 3 fr. 50.

Les Deux Gosses

Comme on avait toujours évité de prononcer devant cette dernière actrice mot qui est tenu aux Penhoët et leur histoire, le jeune fils ignorait complètement sa parenté avec sa compagne.

C'est seulement au moment de la mort de Mme de Penhoët que Carmen, en surprenant un mot, avait appris une partie de la vérité.

Avant qu'elle vit Hélène en deuil de sa mère, Carmen ne savait rien de sa vie et de son sort, elle est tombée dans les bras de l'orpheline.

— Tu sais, s'écria Carmen, tu es ma cousine. Nos parents étaient frères, je ne sais pour quelle raison. Mais si tu veux, pour récupérer cette affection perdue, nous nous aimerons toute la vie.

— De tout mon cœur, avait répondu Hélène, trahie jusqu'en fond de l'âme par la spontanéité de cette démonstration.

Et depuis lors, entre les deux enfants, et plus tard entre les deux jeunes filles, s'était établie une amitié qui ne s'était jamais démentie, une véritable affection de sœurs, plus encore que de sœurs.

Un jour, Carmen avait quinze ans et demi, Hélène en avait à peine dix-sept, on appela cette dernière sa sœur.

Le Drame du Laboureur A WATTRELOS

Nous avons rendu compte du drame qui s'est déroulé lundi dernier, vers 10 heures, dans le quartier du Laboureur. A la suite d'une discussion, qui se produisit dans un

café portant le n° 219 de la rue Carnot, un agent de police du Roubaix, Henri Roken, abattit d'un coup de revolver, M. Georges Barbioux, chauffeur d'auto, demeurant à Wattrelos.

Au sujet de cette scène tragique, nous avons fait hier un complément d'enquête, dont voici les résultats :

Suivant les déclarations de témoins ayant assisté au drame, la victime n'aurait adressé aucune injure à l'agent Roken, et ce dernier aurait sorti son revolver sans qu'aucun coup de chaise n'ait été donné par le chauffeur Georges Barbioux.

D'autre part, Mme Roken-Delattre, épouse du sergent de ville, nous prie de dire que son ménage n'était pas désolé.

DESCENTE DU PARQUET M. Duraey, juge d'instruction, est descendu, mercredi matin, à l'hôpital de Wattrelos, et a procédé à l'interrogatoire du blessé, qui avait, au cours de la nuit, repris connaissance, mais dont l'état reste néanmoins très grave.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 15 JANVIER : Aujourd'hui, saint Maur. Soleil : Lever à 7 h. 41 ; coucher, à 16 h. 10. Lune : Pleine du 19 ; dernier quartier le 27.

Bulletin météorologique pour la journée du 15 (région Nord) : Temps médiocre ; ciel couvert avec quelques pluies, devenant brumeux ; vent de Sud-Ouest, 6 à 8 m. s'affaiblissant ; hausse nocturne de température ; minimum, 2°.

Caisse d'Epargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30.

Consultation de nourrissons du Comité de protection de l'Enfance : 10 h., école des filles, rue de l'Industrie ; 10 h., école maternelle, rue de Flandre, 133 ; 15 h. 30, Ecole Pratique, place Notre-Dame, Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel ; à 11 h., consultation pour enfants.

Le lieutenant de réserve Elie Verwaerde nommé chevalier de la Légion d'honneur

Nous apprenons avec un très vif plaisir que M. Elie Verwaerde, lieutenant de réserve au 110<sup>e</sup> R.I. vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

La croix de M. le lieutenant Verwaerde est une croix bien placée. La belle distinction qui vient honorer le nouveau légionnaire est en effet la juste récompense de sa brillante conduite au cours de la guerre.

Le 2 août 1914, M. Elie Verwaerde se trouvait comme sergent le 110<sup>e</sup> R.I. Il se trouva quelques jours après au peloton fournaise à Charleroi. Il assista ensuite à l'inoubliable retraite de Belgique et à toute la bataille de la Marne.

Dès janvier 1915, il reçoit une première blessure à Berry-au-Bac. Quelques mois plus tard, en mai de la même année, il quitte le 110<sup>e</sup> R.I. pour passer au 415<sup>e</sup> R.I., régiment

du 20<sup>e</sup> corps. Il terminera la guerre avec cette formation. En août 1916, nous le retrouvons blessé une seconde fois. Il refuse cependant d'être évacué et un mois après il est nommé sous-lieutenant. Entre temps il est l'objet de quatre citations très élogieuses : au corps d'armée, à la brigade, à la division et au régiment. Sa troisième blessure, la plus grave, date d'avril 1917 : M. Verwaerde reçoit plusieurs éclats d'obus à la tête et cette blessure lui cause la surdité complète de l'oreille gauche. Il est évacué d'urgence sur l'hôpital de front et il est hospitalisé jusqu'en novembre 1919. En septembre 1918, on lui octroyait le grade de lieutenant.

M. Elie Verwaerde qui habite 58, rue de Carliem, près de la gare du Pile, est le beau-frère de M. l'abbé Dondoyne, vicaire à la paroisse du Sacré-Coeur, capitaine de réserve et chevalier de la Légion d'honneur.

Il est occupé depuis sa démobilisation dans les bureaux des établissements Andrée Trouvost, rue du Fort.

Certain de nous faire l'interprète des nombreux amis du nouveau légionnaire qui apprendront avec la plus vive satisfaction la distinction qui vient de lui être accordée, nous présentons à M. Elie Verwaerde nos sincères félicitations.

HALLE FLIPO. — Beurre, 15 fr. ; bœuf, 17 et 18 fr. ; Fromages : prix avantageux. Biscuits, 8 et 10 francs. 73556d

A LA « REVUE FRANÇAISE » La prochaine conférence de M. Louis Madelin

Ainsi que nous l'avons annoncé, les auditeurs des conférences de la « Revue Française » auront, samedi prochain 17 janvier, à 17 heures, dans la salle du Bon Théâtre, la bonne fortune d'entendre M. Louis Madelin, député des Vosges, leur parler du « Doc de Rome » (1893), docteur de lettres (1899), il a été professeur libre à la Sorbonne de 1904 à 1910.

En même temps qu'il donnait une brillante série de conférences aux Elus et au Congrès de la « Revue Française », à Budapest, Metz, Paris, pour les Conférences « Chateaubriand », du Foyer et des Annales, M. Louis Madelin poursuivait le cours de ses hautes études historiques. Dès 1904, M. Emile Faguet écrivait de lui qu'il était « un des esprits les plus remarquables de notre époque ».

Après une brillante carrière militaire, le maréchal est nommé en 1898 gouverneur de la France et s'installe à Lille où il demeure entre ses campagnes avant d'être nommé à la tête de l'une des compagnies des gardes du corps. Très sympathique à la population, on ne peut guère lui reprocher qu'une intervention malheureuse en faveur du théâtre qu'il fit établir dans l'Hôtel de Ville. Le feu s'était déclaré au cours d'une représentation, se communiqua au reste de l'édifice.

Ce fut lui surtout la gloire de Boufflers, ce fut son honneur résider pendant le siège de 1708. Du 23 août au 8 décembre, le maréchal avec une faible garnison résista à l'armée du prince de Lorraine forte de 15.000 hommes et parvint au miracle de garder le plus formidable que l'on eût rassemblé jusqu'alors. Louis XIV se montra reconnaissant de l'héroïsme du gouverneur à qui il donna la palme, la survivance de son gouvernement pour son fils et la privauté des grandes entrées. Après avoir usé la retraite, le maréchal vint à la suite de la retraite de M<sup>rs</sup> de Ségur, Boufflers mourut en 1711, laissant des regrets unanimes.

AVIS AUX PERSONNES ÉCONOMES. — En vente au Comptoir des Soies des Magasins Dufrenoy, 30, rue Pavée : Couvre-pieds, nappes, serviettes, etc. en tous genres, dans les rayons, 6<sup>e</sup> taille, depuis 10 fr. Rideaux, Guipures, Stores, Brise-bise, Chemises Américaines, Layettes. 73547d

EN VUE DE L'ÉRECTION D'UN MONUMENT À JULES GUESDE. — On annonce qu'en vue de couvrir les frais d'érection du monument à Jules Guesde, l'ancien député de Roubaix, le comité d'érection met en vente des pochettes souvenir contenant quatre cartes postales lithographiques et colorées, l'une représentant le buste de Jules Guesde, œuvre de Mme Marcel Sembat ; les trois autres représentant le monument vu de face, de trois quarts et de dos.

CHARBONS ANTHRACITES, bois chauff. Félix Delattre, 9, rue Pellart. Tél. 572. 65496

CONCOURS DE LA CITROËN DES MAGASINS DE FRANCE. — Voir en 3<sup>e</sup> page la troisième question.

FREQUENTATION SCOLAIRE. — La Commission scolaire s'est réunie à la mairie le dimanche 11 janvier, à 9 heures 30, pour entendre les explications des parents de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Ceux qui ne se sont pas présentés seront convoqués de nouveau le dimanche 18 courant.

Dans ses audiences des 4 et 18 décembre écoulé, le tribunal de simple police de Roubaix a condamné M. Jules Deman, demeurant rue de la Confiance, cour Deboosser, 6, à 15 francs d'amende et M. Emile Delcroix, 113, rue des Anges, à 11 francs d'amende, pour non fréquentation scolaire de leurs enfants.

Nouveaux Radiateur électrique à 9<sup>e</sup> rendement. A. DECOULANGE, Roubaix (Tél. 14). 66063

La déclaration des salaires et impôts sur le revenu

La Fédération des syndicats commerciaux détaillants informe les commerçants qu'une erreur s'est glissée dans la note adressée à la presse et parue hier : c'est à partir de 6.000 francs et non pas de 5.000 qu'il faut déclarer avant le 31 janvier les salaires payés par les commerçants à leurs employés.

PEUGEOT. Voitures 5-10-15-18 CV, torpédos et sport, torpédo et conduite intérieure. Agant : G. Vassat, 40, rue de Lille. R. Tél. 14.84. 60700

REVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE POUR L'ANNÉE 1925. — Le tableau rectificatif de la liste électorale de 1924 est déposé ce jour, 15 janvier 1925, à la mairie. Bureau des Elections, rue Neuve, deuxième étage.

Ledit tableau rectificatif sera communiqué à tout requérant.

Les demandeurs en inscription ou en radiation doivent être formés dans le délai de vingt jours à partir du 15 janvier courant, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de profession sont instamment priés d'en informer le Bureau des Elections.

que je vais entreprendre, à l'isolement dans lequel je vais me trouver... Et je ne me résigne pas sans pleurer. Mais je suis allée prier sur la tombe où reposent les deux enfants que j'ai perdus. Je leur ai demandé de bénir le pauvre orphelin qu'ils laissent si seule sur la terre. Alors, sûrs d'être vus, protégés par eux, j'ai repris courage, et tu vois... je souris... je souris bravement !

Et les deux jeunes filles avaient éclaté en sanglots.

Le lendemain était un jour de sortie. Carmen alla passer deux jours avec sa mère, restée seule au château.

C'était l'époque où Ramon était au Mexique.

Quand la jeune fille revint de vacances, par extraordinaire, au lieu d'être accompagnée, comme d'habitude, par la vieille Yvonne, la nourrice qui l'avait élevée, c'est Mme de Montlaur elle-même qui la ramena.

Quelques instants après l'arrivée des deux femmes, Hélène fut mandée par la supérieure.

— La sœur obéissant, lui dit celle-ci, j'ai une proposition à te faire. Tu es venue à la messe de Montlaur, n'est-ce pas ?

— Oui, madame.

— Bien plus, tu lui allais faire travailler pour vivre et en dépit de sa jeunesse, elle devait songer à se créer une position presque immédiatement.

— Et que vas-tu faire ? lui avait demandé Carmen lorsque sa compagne lui eut dit son malheur.

— J'ai mon brel... d'institutrice. M<sup>rs</sup> Allard s'occupe de moi. Il m'a déjà parlé d'une famille russe où je pourrais entrer pour élever une jeune fille.

— Tu parais... Si loin de ton pays... Si loin de moi... Oh ! Hélène...

— Que veux-tu, ma chérie, il le faut bien. Oui, je sais ce que tu vas me dire ; les fatigues, les difficultés de cette situation... Je ne le ignore pas. Mais je me sens la force de les surmonter. D'ailleurs la tâche est grande, quoique pénible. C'est quelque chose de former une intelligente et un cœur d'enfant...

— L'année Hélène !

Les noces d'or des époux Leclercq-Delcoigne à Roubaix



LES JUBILAIRES DANS UNE AUTO FLEURIE A LEUR SORTIE DE L'ÉGLISE SAINT-SEPULCHRE

La population du quartier de l'Épule, à Roubaix, a fêté dimanche dernier les noces d'or des époux Leclercq-Delcoigne. Notre photographie représente les heureux jubilaires dans leur auto fleurie à l'issue de la messe d'actions

Les cours d'enseignement supérieur pour les dames et jeunes filles

M. le Chanoine Dubrulle parle du « Marché de Boufflers »

M. le chanoine Dubrulle, professeur à la Faculté des Lettres a donné lundi à la Maison des Familles, 45, rue de Lille, une conférence sur le « Marché de Boufflers ».

Après une brillante carrière militaire, le maréchal est nommé en 1898 gouverneur de la France et s'installe à Lille où il demeure entre ses campagnes avant d'être nommé à la tête de l'une des compagnies des gardes du corps. Très sympathique à la population, on ne peut guère lui reprocher qu'une intervention malheureuse en faveur du théâtre qu'il fit établir dans l'Hôtel de Ville. Le feu s'était déclaré au cours d'une représentation, se communiqua au reste de l'édifice.

Ce fut lui surtout la gloire de Boufflers, ce fut son honneur résider pendant le siège de 1708. Du 23 août au 8 décembre, le maréchal avec une faible garnison résista à l'armée du prince de Lorraine forte de 15.000 hommes et parvint au miracle de garder le plus formidable que l'on eût rassemblé jusqu'alors. Louis XIV se montra reconnaissant de l'héroïsme du gouverneur à qui il donna la palme, la survivance de son gouvernement pour son fils et la privauté des grandes entrées. Après avoir usé la retraite, le maréchal vint à la suite de la retraite de M<sup>rs</sup> de Ségur, Boufflers mourut en 1711, laissant des regrets unanimes.

BOUCHONS. Fabrique, 5, rue Vallon, Roubaix. MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — On a transporté, mercredi après-midi, à l'hôpital de la Fraternité, un journalier, M. Emile Mahieu, âgé de 33 ans, demeurant rue de l'Alma, 219 bis, qui s'était affaibli, avenue Julien-Lagache, et se trouvait dans l'impossibilité de se mouvoir.

A. WATTEL-CATRY, Charbons, 428, boulevard Gambetta à Tourcoing. Tél. 725. Crèbles de Bruay. Anthracites supérieurs. Bois casse. 73070

POUR FERMETURE TARDIVE DE SON CAFÉ, un procès-verbal a été rédigé à la charge de M. François Vanderaender, cabaretier, 2, boulevard de Cambrai.

DRAPS DE LIT, L. Cuvelier, 75, r. Nain, 76316

NE BATTEZ PAS VOS TAPIS DANS LA RUE. — Un procès-verbal a été rédigé par la police à la charge de M<sup>rs</sup> Maria Vintser, servante au service de M. Bonolat, 29, boulevard de la République, pour avoir secoué un tapis dans la rue.

POUR VOS TAPIS, ADRESSEZ-VOUS EN FABRIQUE MOULIN FILS & C<sup>o</sup> 127<sup>bis</sup>, Rue de Lille, TOURCOING. Tél. 926

Vente au détail. Plans, devis et tous travaux de pose en 5 jours. Choix important en Carpentes et Dessins Persans. Vente et réparation de Tapis d'Orient, Gros point, etc. 449

CROIX

UNE DISTINCTION MÉRITÉE. — Nous sommes heureux d'apprendre que Mme Frédéric Dellois, présidente fondatrice de la Société des Jardins Ouvriers et de la Mutualité Maternelle à Croix, vient de recevoir, par arrêté royal, la décoration spéciale agricole de 1<sup>re</sup> classe du Royaume de Belgique avec les félicitations de la Chancellerie belge. Nos félicitations.

REUNION DE L'ACTION FRANÇAISE. — Une réunion organisée par l'Action Française s'est tenue mercredi soir salle Pandore, rue Pavée, devant deux cents per-

— Acceptez-tu ? dit Carmen anxieuse, les larmes brillant dans ses grands yeux noirs.

— Acceptez-vous, mon enfant ? demanda doucement Mme de Montlaur.

— Oh ! ma mère... pas seulement balbutier Hélène, tombant aux pieds de la comtesse, et couvrant ses mains de baisers.

La voiture qui avait conduit Carmen et sa mère ramena avec elle à Penhoët une enfant de plus.

— Carmen, avait dit Hélène à son amie, la mère et toi vous accueilliez l'orpheline. A l'isolement en ce monde vous offrez un asile, une demeure, du pain qu'elle peut accepter sans rougir... merci ! Oh ! merci du plus profond de mon âme... Je prie Dieu, je le prierais sans cesse pour qu'il écarte de toi l'ombre d'un chagrin... Mais si jamais l'envoyait quelque affliction, je serais toujours auprès de toi pour t'apporter une consolation. Si jamais tu as besoin d'un dévouement, tu me trouveras là.

Certes, Mme de Montlaur, en ouvrant à Hélène les portes du château de Penhoët, avait accueilli la jeune fille, presque comme une mère accueillit son enfant ; elle montra pour elle et tous les délicatesses de cœur dont on a grand besoin les affligés.

Cependant, malgré les efforts de sa volonté, il restait en elle comme un vieux levain de prévention impossible à étouffer contre l'enfant du frère qu'elle avait dû désapprendre à aimer, et de cette haine-sœur qu'elle avait toujours hait.

Cette raquette ne se traduisait pas par la moindre amertume contre leur enfant ; mais elle fit que Mme de Montlaur, dans ses

lettres à son fils, ne put se décider à lui avouer l'hospitalité qu'elle avait donnée à la dernière survivante de cette famille, dont elle lui avait dit tant de mal.

Telle était la raison de la surprise manifestée par le jeune homme en apprenant la présence auprès de sa mère de cette cousine qu'il n'avait jamais vue.

La vie s'écoula dès lors paisible et heureuse pour tous les habitants du château de Penhoët.

Seule Carmen, pendant les absences que dut faire son mari, paraissait quelquefois à cheval, sans autre compagnie qu'un grand levrier sudaïso gris de fer ; et elle revenait de ses promeneuses les yeux plus rouges qu'au départ.

Quelquesfois, on s'en allait tous ensemble par les vieux jardins de printemps à travers les allées ombragées du parc, le long des sentiers pleins de genêts des bois, et quand la brise n'était pas trop fraîche on s'asseyait sur la mousse, au pied d'une colline, au face d'un de ces vieux chênes de cette poésie sauvage, qui fait le charme de ce pays étrange.

Alors, Ramon, de sa voix grave, lisait quelques pages d'un poète, ou racontait quelque-une des plus intéressantes épiques de ses voyages.

Le soir, au salon, tandis que Mme de Montlaur travaillait à quelque ouvrage de broderie ou jouait aux cartes avec Carmen, que Saint-Hyacinthe lisait l'Officiel ou les Débats, Hélène, assise au piano à côté de Ramon qui lui tournait les pages, chantait quelque mélodie d'un vieux maître.

C'est ainsi que peu à peu, sans qu'elle eus-

WASQUEHAL

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — Le premier tableau d'addition et de radiation des électeurs est à la disposition des intéressés, à la Mairie (2<sup>e</sup> étage). Il est rappelé que les inscriptions et les radiations sont reçues jusqu'au 4 février, à minuit, dernier délai. Pour les inscriptions, se rendre au bureau de radiation de l'arrondissement électoral.

Les électeurs des communes de Wasquehal, ainsi que ceux qui n'ont pas reçu leur carte à domicile lors des élections de mai dernier, sont invités à faire connaître leur nouvelle adresse au bureau des radiations d'office.

DECLARATIONS DES SALAIRES, BÉNÉFICIAIRES, REVENUS, ETC. — Des formulaires de déclarations de salaires, bénéfices commerciaux, revenus, etc., sont à la disposition des intéressés à la Mairie, 20, quai de la République, à Wasquehal, à partir du 15 janvier. Les déclarations doivent parvenir à M. Maesens, contrôleur des contributions directes, pour le 31 janvier, dernier délai.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la Raffinerie de Petrole, un manœuvre, M. Achille Dubout, 36 ans, a fait une chute et s'est blessé au poignet droit. 12 jours de repos.

COUTURE ALBRECHT-MARION BELLE 190, Rue Nationale — LILLE 190. Soins aux MODÈLES. PRIX TRÈS AVANTAGEUX ROBES DAMES, JEUNES FILLES (duvet et soie). TAILLEURS, MANTEAUX. 73401

Hémorroïdes

Les personnes qui souffrent de douleurs atroces causées par les hémorroïdes retrouveront un soulagement de bien-être et un soulagement permanent par l'emploi de la Pomme Cadum qui leur procurera un soulagement immédiat. Les hémorroïdes sont évitées en employant à temps la Pomme Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, croûtes, ecchymoses, hémorroïdes, urticaire, eruptions, teigne, plaies.

WATTRELOS MORT DE M. PIOTEIX SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MAIRIE

Nous apprenons la mort de M. André Pioteix, survenue à Lille, mercredi matin, aux Pavillons Olivier, où depuis deux mois, il se trouvait en traitement des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Né le 6 octobre 1865, à Magnac-Laval, dans la Haute-Vienne, M. Pioteix a rempli les fonctions de secrétaire en chef de la mairie de Rosendael, du 16 juillet 1908 au 31 mai 1904, puis de secrétaire général de la mairie de Lévis, du 1<sup>er</sup> juin 1904 au 31 mai 1912. Il quitta alors ce poste pour venir à Wattrelos au 1<sup>er</sup> juin 1912.

Lors de la guerre, en 1914, M. Pioteix tint vaillamment tête à l'ennemi. Il refusa nettement de contracter des engagements militaires, autorisés allemands et se vit ainsi condamné à la cellule du 17 juin au 17 juillet 1916 et du 23 octobre 1916 au 23 janvier 1917.

Eufin, M. Pioteix fut déporté en Allemagne jusqu'à la signature de l'Armistice. Les dures privations qu'il dut endurer affaiblirent considérablement sa santé.

Sa belle conduite lui valut la médaille de bronze de la Reconnaissance française et une lettre de félicitations du ministre de la Guerre. Le Conseil municipal lui adressa également de vives félicitations au cours d'un banquet.

M. Pioteix était encore officier d'Académie au 10 juin 1905. En outre il reçut une lettre de félicitations de M. le ministre du Travail pour les concours qu'il avait prêtés à l'Administration dans les opérations du recensement de la population en 1906. Il était titulaire des médailles de bronze, d'argent et de vermeil de la Société Républicaine des conférences populaires et récemment, avait obtenu la médaille d'honneur civique de l'Association Journaliste, le dévoué et patriolement connu et apprécié par un grand nombre de personnes. Par son affabilité, il s'était acquis de précieuses amitiés. A Wattrelos, il laisse un excellent souvenir.

Nous prions Mme Pioteix et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

LA VACCINATION EST OBLIGATOIRE. — Pour ne pas avoir pendant les délais réglementaires le certificat de vaccination qui leur sera